

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Activités parlementaires

2012



Activités parlementaires

2012



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Dale Graham

président de l'Assemblée législative

du Nouveau-Brunswick



Le 31 août 2013

L'honorable Dale Graham
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 24^e rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

Donald J. Forestell



TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE L'ANNÉE	1
FAITS SAILLANTS	3
PARLEMENTAIRES	
Rôle de la présidence	5
Rôle des députés	5
Activités de la Chambre	6
Statistiques comparatives sur la Chambre	9
Députés au 31 décembre 2012	10
Activités des comités	12
PARTICIPATION DE LA POPULATION	
Visiteurs et visites guidées.....	18
Activités spéciales et cérémonies	19
Colloque parlementaire pour élèves	21
Programme des pages.....	22
Diffusion et webdiffusion	23
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Énoncé de mission et organigramme	24
Description des fonctions	25
Bureau du greffier	26
Services des finances et des ressources humaines.....	29
Bibliothèque de l'Assemblée législative	34
Bureau du harsard	38
Traduction des débats	42
Projet spécial.....	45
Programme pour les parlementaires	47



APERÇU DE L'ANNÉE

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative

L'année civile 2012 est productive pour les bureaux de l'Assemblée législative. La deuxième session de la 57^e législature s'achève et la troisième session est amorcée. En 2012, la Chambre siège 53 jours, pour un total de 275 heures. De plus, les comités tiennent 72 réunions au total. Un certain nombre de changements ont lieu au cours de l'année, y compris la démission d'une députée, une élection partielle, un remaniement ministériel et le changement de statut d'un député.

Le bureau du greffier est marqué par la retraite de Loredana Catalli Sonier, c.r., greffière de l'Assemblée législative, après 27 ans de service à l'Assemblée. Donald J. Forestell est nommé greffier et entre en fonction le 1^{er} septembre 2012.

Ajournée le 21 décembre 2011, après 17 jours de séance, la deuxième session de la 57^e législature reprend le 27 mars 2012. L'hon. Blaine Higgs, ministre des Finances, présente le deuxième budget du gouvernement. Donald Arseneault, porte-parole de l'opposition en matière de finances, prononce le 29 mars le discours en réponse au discours du budget.

Au cours de la séance du printemps, la Chambre étudie 49 projets de loi et de nombreuses résolutions. Parmi les motions adoptées, l'une porte sur le tronçon néo-brunswickois de la Transcanadienne. La Chambre convient unanimement d'appuyer une initiative visant à désigner officiellement la Transcanadienne (route 2) « Autoroute des héros ». L'Autoroute des héros rend hommage à tous les Casques bleus, les soldats, les intervenants d'urgence, les pompiers et les agents de la paix au service ou natifs du Nouveau-Brunswick qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions.

La Chambre ajourne ses travaux le 13 juin 2012, après 37 jours de séance au cours du printemps. La deuxième session est ensuite prorogée le matin du 27 novembre. En tout, 69 projets de loi sont présentés au cours de la deuxième session, dont 58 reçoivent la sanction royale. La Chambre siège 55 jours pendant la deuxième session, pour un total de 311 heures, par rapport aux 58 jours de séance, ou 274 heures, de la session précédente. Au cours de la deuxième session, 46 heures sont consacrées à l'étude de projets de loi en Comité plénier et 80 heures, à l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides.

Les comités parlementaires demeurent actifs en 2012. Le Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles* est chargé de surveiller l'examen de la *Loi sur les langues officielles* et la consultation à cet égard. Le comité est présidé par l'hon. Marie-Claude Blais, c.r., et M. Hédard Albert en est le vice-président. Le comité examine des décisions juridiques et les recommandations du commissariat aux langues officielles, ainsi que les suggestions et recommandations de la société civile et des gens du Nouveau-Brunswick. Le 7 juin, le premier ministre David Alward et le chef de l'opposition officielle Victor Boudreau font des déclarations à la Chambre invitant la population du Nouveau-Brunswick à participer aux consultations du comité. Un rapport provisoire est déposé au bureau du greffier le 28 juin.

Le 25 mai, l'hon. Margaret-Ann Blaney démissionne de son siège de députée de Rothesay et de sa charge de ministre de l'Énergie et ministre responsable de la condition de la femme. M^{me} Blaney a été élue pour la première fois en 1999 comme députée progressiste-conservatrice de Saint John-Kings. Hugh Flemming, c.r., Progressiste-Conservateur et descendant de deux anciens premiers ministres du Nouveau-Brunswick, est



élu à une élection partielle tenue le 25 juin pour combler la vacance à Rothesay. Le nouveau député est assermenté le 17 juillet par le lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas, à une cérémonie qui se déroule à la Chambre de l'Assemblée législative.

Un remaniement ministériel est annoncé le 26 septembre. Quatre parlementaires accèdent au Cabinet : Hugh Flemming, c.r., est nommé ministre de la Santé ; Danny Soucy est nommé ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; Troy Lifford est nommé ministre des Ressources humaines ; Dorothy Shephard est nommée ministre des Communautés saines et inclusives, ministère nouvellement créé. Madeleine Dubé passe du ministère de la Santé à celui du Développement social, et Sue Stultz passe de Développement social à Services gouvernementaux. Les quatre nouveaux membres du Cabinet sont assermentés le 9 octobre.

Le 21 septembre, on annonce que Jim Parrott ne siégera plus comme membre du caucus du gouvernement. M. Parrott annonce par la suite qu'il siégera comme député progressiste-conservateur indépendant.

La Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation, un organisme indépendant régi par la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation du Nouveau-Brunswick*, est chargée du redécoupage électoral du Nouveau-Brunswick et du remplacement des 55 circonscriptions actuelles par 49 circonscriptions, avec entrée en vigueur aux prochaines élections générales provinciales, en 2014. La population du Nouveau-Brunswick présente son opinion quant aux modifications des circonscriptions électorales provinciales au cours d'une série d'audiences publiques. La commission visite 13 collectivités en octobre et en novembre 2012 pour recueillir des opinions afin de préparer son rapport provisoire. La commission tiendra une deuxième série d'assemblées publiques afin de recevoir une rétroaction à ce rapport.

La troisième session de la 57^e législature s'ouvre le mardi 27 novembre 2012 à 14 h. Le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône qui énonce le programme parlementaire du gouvernement. Victor Boudreau, chef de l'opposition officielle, prononce l'adresse en réponse au discours du trône le 29 novembre.

Le budget de capital est déposé le 11 décembre et met l'accent sur des travaux déjà en cours et sur l'entretien des actifs actuels. Le 19 décembre, la Chambre adopte unanimement une motion d'appui à la construction d'un pipeline ouest-est afin de transporter du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John. Au cours de la séance d'automne, 26 projets de loi sont déposés, dont 19 reçoivent la sanction royale.

La Chambre ajourne ses travaux le 20 décembre, après 15 jours de séance. La répartition des sièges à la Chambre à la fin de l'année est la suivante : Progressistes-Conservateurs, 41 ; Libéraux, 13 ; Progressiste-Conservateur indépendant, 1.



POINTS SAILLANTS

Retraite de la greffière

Après 27 ans de service exemplaire à l'Assemblée législative et au Nouveau-Brunswick, Loredana Catalli Sonier, c.r., se retire le 31 août de sa charge de greffière de l'Assemblée législative. M^{me} Catalli Sonier a entamé sa carrière à l'Assemblée législative en 1985 en tant que greffière adjointe à la procédure et a été nommée greffière de l'Assemblée législative en 1993 sur résolution de la Chambre. Le président et les parlementaires expriment leur gratitude à M^{me} Catalli Sonier pour son professionnalisme et son dévouement à l'Assemblée tout au long de sa carrière distinguée.



Loredana Catalli Sonier deuxième à partir de la gauche, en compagnie de Eugene McGinley et Shirley Dysart, anciens présidents, de l'hon. Dale Graham, président en exercice, et de Bev Harrison, ancien président.



Pendant que M^{me} Catalli Sonier était greffière, les titulaires de la présidence de l'Assemblée et les élus de tous les partis comptaient sur elle pour ses conseils en matière de procédure et pour sa sagesse. Elle se faisait une grande fierté d'assurer le respect de l'Assemblée en tant qu'institution et elle défendait avec passion les droits des élus et les privilèges de la Chambre. Elle comptait parmi ses nombreuses réalisations la restauration historique de l'intérieur et de l'extérieur de l'édifice de l'Assemblée législative. Qu'il s'agisse de la magnifique restauration du dôme et de la couverture en cuivre, de la maçonnerie extérieure en grès et en granit, de la sculpture Britannia, de la cour de la bibliothèque et de l'entrée au sud-est ou de la rénovation du grand escalier en colimaçon, de la Chambre du conseil et de divers bureaux, M^{me} Catalli Sonier a fait en sorte que l'édifice de l'Assemblée législative continuera d'être un symbole historique du Nouveau-Brunswick pour les générations futures.



Cérémonie d'illumination

Le 13 juin, l'hon. Dale Graham, président de l'Assemblée, tient une réception pour célébrer le jubilé de diamant de S.M. la reine Elizabeth II, que marque l'illumination de la place du Parlement. L'hon. Craig Leonard, ministre des Services gouvernementaux, et Victor Boudreau, chef de l'opposition officielle, font la narration pendant la cérémonie en plein air. À mesure que les narrateurs présentent un historique détaillé des édifices de l'Assemblée législative, les lumières à la place du Parlement sont allumées à tour de rôle. La sculpture de Britannia est illuminée en premier, suivie du dôme de l'Assemblée législative, du lanternon du dôme, puis du fronton et du toit de l'édifice. La cérémonie se termine par l'illumination de l'entrée principale.

Le nouvel éclairage est installé pour embellir l'illumination de la place du Parlement en exécution du plan de restauration à long terme de l'Assemblée. Après des consultations à l'automne 2011 avec le spécialiste de l'éclairage Guy Simard et la proposition de conceptions, les travaux commencent en janvier.

Walter Brown, ancien président de la Commission de la capitale provinciale, qui a proposé le projet d'éclairage, reçoit la Médaille du jubilé de diamant en reconnaissance de ses efforts. La médaille a été conçue dans le cadre des célébrations de 2012 qui marquent le 60^e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté.

25 ans de service

Le président préside à une cérémonie qui marque les 25 ans de service à l'Assemblée législative et à la province du Nouveau-Brunswick des membres du personnel suivants : Loredana Catalli Sonier, c.r., à l'avant, à droite. Deuxième rangée : Rose-Marie Pinet, Rosanne Landry-Richard, Jean Weissenhorn-Delong, Sandra Colborne et Alain Sauvageau. Troisième rangée : Doreen Whelan, Janet McNeil, Jerry O'Donnell, Aurella Losier-Vienneau et Tammy Young. Le président reconnaît l'apport et les années de service exemplaire de ces membres du personnel dévoués en leur présentant le certificat de 25 ans de service. Linda Haché (à droite) reçoit aussi le certificat en reconnaissance de ses 25 années de service lors d'une autre cérémonie.





PARLEMENTAIRES



RÔLE DE LA PRÉSIDENTENCE

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Règlement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.

Le président assure la direction du Bureau de l'Assemblée législative et a la responsabilité des services, du personnel et des installations qui relèvent directement de l'Assemblée législative. Il assure la présidence de la section néo-brunswickoise de l'Association parlementaire du Commonwealth et la représentation de l'Assemblée législative à des cérémonies et à des occasions officielles.

En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électeur.



*L'hon. Dale Graham
président de l'Assemblée législative*

RÔLE DES DÉPUTÉS

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. La reine du Canada, S.M. la reine Elizabeth II, est le chef d'État officiel et est représentée au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.



Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 55 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.

Les trois fonctions principales de la Législature sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, au moins une session de la législature doit avoir lieu chaque année. Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au *Feuilleton et Avis*. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, dans quel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre sont les suivantes :

mardi	de 13 h à 18 h ;
mercredi	de 10 h à 12 h 30 ; de 14 h à 18 h ;
jeudi	de 13 h à 18 h ;
vendredi	de 10 h à 12 h 30 ; de 13 h 30 à 16 h 30.

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion.

Chaque jour de séance se divise en deux parties : les affaires courantes et l'ordre du jour.



Affaires courantes

Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux députés l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. Les mêmes rubriques reviennent quotidiennement et paraissent dans l'ordre suivant :

Prière

La prière consiste en deux invocations distinctes suivies du Notre Père, et il est donné lecture de passages en français et en anglais.

Condoléances et messages de sympathie

Les députés ont l'occasion d'offrir leurs condoléances ou de témoigner leur sympathie.

Présentation d'invités

Les députés ont l'occasion de présenter des gens de leur circonscription ou d'autres personnes de marque qui sont à la Chambre.

Félicitations et hommages

Les députés peuvent offrir des félicitations à une personne, à un groupe ou à une association pour des réalisations remarquables.

Présentation des pétitions

Les membres du public ont le droit de présenter à l'Assemblée législative ou au gouvernement une pétition demandant la prise d'une certaine mesure. Les particuliers ou groupes désireux de présenter une pétition à la Chambre doivent obtenir le concours de députés à cette fin.

Réponses aux pétitions et aux questions écrites

Un ministre, au nom du gouvernement, peut déposer à la Chambre une réponse à une pétition ou à une question écrite déjà présentée à la Chambre.

Présentation des rapports de comités

Les renseignements que les comités transmettent à la Chambre le sont sous forme de rapport de comité. Les comités présentent des rapports qui portent sur une gamme de sujets, y compris ce qui suit : les projets de loi, les prévisions budgétaires, les questions de procédure et l'étude d'une question particulière.

Dépôt de documents

Les ministres peuvent déposer sur le bureau de la Chambre tout état, rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement. De nombreuses lois exigent que certains rapports et documents soient déposés à la Chambre chaque session ou chaque année. D'autres documents peuvent être déposés conformément à un article du Règlement ou à une résolution de la Chambre.



Déclarations de ministres

Les ministres peuvent faire une brève déclaration ou donner une brève explication sur la politique du gouvernement ou sur l'administration ministérielle. Il n'est permis aucun débat sur ces déclarations ou explications ; toutefois, chaque parti reconnu de l'opposition peut faire un bref commentaire.

Déclarations de députés

Les députés autres que les ministres peuvent faire une brève déclaration ayant trait à des questions auxquelles ils accordent de l'importance.

Questions orales

Chaque jour de séance, 30 minutes sont réservées aux questions posées oralement. Pendant la période des questions orales, les députés peuvent adresser aux ministres des questions portant sur des sujets urgents. Les ministres peuvent y répondre ou en prendre note.

Dépôt de projets de loi

Les députés et les ministres ont l'occasion de déposer de nouveaux projets de loi à la Chambre et d'en expliquer sommairement l'objet.

Avis de motion

Pour que les députés soient bien préparés lorsque des affaires sont mises en discussion à la Chambre, un avis écrit présenté deux jours à l'avance est exigé pour les affaires importantes à la Chambre. Les députés peuvent donner cet avis au moment de l'appel des avis de motion.

Avis d'affaires émanant de l'opposition

Les affaires émanant de l'opposition sont la première affaire à l'ordre du jour le jeudi. Une affaire de l'opposition peut être étudiée dans un ordre différent de son ordre de priorité ou de présentation à la Chambre, pourvu qu'un avis d'un jour ait été donné à la Chambre, à l'appel des avis d'affaires émanant de l'opposition.

Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

Les motions proposées à cette rubrique sont liées au déroulement des travaux de la Chambre et sont proposées par le gouvernement. Le gouvernement annonce aussi à cette rubrique l'horaire et le programme quotidiens des travaux de la Chambre.

Ordre du jour

L'ordre du jour est le programme quotidien des travaux de la Chambre, tel qu'il est fixé dans le *Feuilleton et Avis*. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.



STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

	56 ^e législature		57 ^e législature	
	3 ^e session 2008 - 2009	4 ^e session 2009 - 2010	1 ^e session 2010 - 2011	2 ^e session 2011 - 2012
<i>Jours de séance</i>				
Jours de séance	65	68	58	55
Séances en soirée	0	0	11	11
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>				
- déposés	74	44	54	59
- sanction royale accordée	71	43	52	57
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés	9	5	1	2
- sanction royale accordée	8	5	1	1
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés	12	9	0	8
- sanction royale accordée	1	1	0	0
<i>Motions émanant du gouvernement</i>				
- total	14	3	11	14
- débattues	5	1	3	4
- adoptées	14	3	11	14
- retirées	0	0	0	0
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total	58	68	84	57
- débattues	14	19	17	15
- adoptées	9	11	14	8
- portant dépôt de documents	43	43	59	32
<i>Comité des subsides :</i>				
- Chambre (jours de séance)	25	22	25	15
- comités des prévisions budgétaires	0	0	0	4
<i>Rapports annuels déposés</i>	70	56	90	75
<i>Pétitions</i>	111	258	127	95
<i>Questions écrites</i>	0	0	0	38

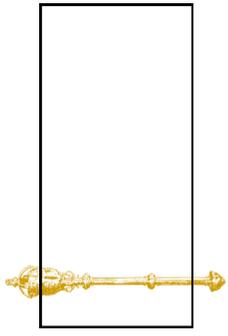


DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU 31 DÉCEMBRE 2012 Plan de la Chambre

 <p>Brian Macdonald Fredericton- Silverwood</p>	 <p>Sherry Wilson Petitcodiac</p>	 <p>Claude Williams Kent South Kent-Sud</p>	 <p>Bruce Fitch Riverview</p>
 <p>Serge Robichaud Miramichi Bay- Neguac / Baie-de- Miramichi—Neguac</p>	 <p>Ross Wetmore Grand Lake- Gagetown</p>	 <p>Craig Leonard Fredericton- Lincoln</p>	 <p>Blaine Higgs Quispamsis</p>
 <p>Glen Tait Saint John East Saint John-Est</p>	 <p>Wes McLean Victoria-Tobique</p>	 <p>Dorothy Shephard Saint John Lancaster</p>	 <p>David Alward Woodstock</p>
 <p>Glen Savoie Saint John- Fundy</p>	 <p>Carl Killen Saint John Harbour</p>	 <p>Marie-Claude Blais Moncton North Moncton-Nord</p>	 <p>Paul Robichaud Lamèque- Shippagan-Miscou</p>
 <p>Yvon Bonenfant Madawaska-les- Lacs</p>	 <p>Martine Coulombe Restigouche-la- Vallée</p>	 <p>Hugh Flemming Rothesay</p>	 <p>Madeleine Dubé Edmundston— Saint-Basile</p>
 <p>Jake Stewart Southwest Miramichi Miramichi-Sud- Ouest</p>	 <p>Kirk MacDonald York North York-Nord</p>	 <p>Danny Soucy Grand Falls— Drummond— Saint-André / Grand- Sault—Drummond— Saint-André</p>	 <p>Jody Carr Oromocto</p>
	 <p>Ryan Riordon Nepisiguit</p>	 <p>Troy Lifford Fredericton- Nashwaaksis</p>	 <p>Trevor Holder Saint John Portland</p>
	 <p>Pam Lynch Fredericton- Fort Nashwaak</p>	 <p>Bruce Northrup Kings East Kings-Est</p>	 <p>Sue Stultz Moncton West Moncton-Ouest</p>
	 <p>Curtis Malloch Charlotte- Campobello</p>	 <p>Wayne Steeves Albert</p>	 <p>Michael Olscamp Tantramar</p>
	 <p>Greg Davis Campbellton- Restigouche Centre/ Campbellton— Restigouche-Centre</p>	 <p>Bev Harrison Hampton-Kings</p>	 <p>Robert Trevors Miramichi Centre Miramichi-Centre</p>



<p>Hon. Dale Graham Speaker Carleton</p>		<p>L'hon. Dale Graham président Carleton</p>
---------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------



Donald J. Forestell
Clerk
greffier

Shayne Davies
Clerk Assistant
greffier adjoint

Rose Campbell
Clerk Assistant
greffière adjointe

 <p>Donald Arseneault Dalhousie- Restigouche East / Dalhousie— Restigouche-Est</p>	 <p>Rick Doucet Charlotte-The Isles Charlotte-les-Îles</p>	 <p>Shawn Graham Kent</p>
 <p>Hédard Albert Caraquet</p>	 <p>Chris Collins Moncton East Moncton-Est</p>	 <p>Bertrand LeBlanc Rogersville- Kouchibouguac</p>
 <p>Victor Boudreau Shediac— Cap-Pelé</p>	 <p>Brian Kenny Bathurst</p>	 <p>Denis Landry Centre- Péninsule— Saint-Sauveur</p>
 <p>Bill Fraser Miramichi-Bay du Vin / Miramichi— Baie-du-Vin</p>	 <p>Roger Melanson Dieppe Centre- Lewisville / Dieppe- Centre—Lewisville</p>	
 <p>Roland Haché Nigadoo-Chaleur</p>	 <p>Bernard LeBlanc Memramcook- Lakeville-Dieppe</p>	
 <p>John W. Betts Moncton Crescent Moncton-Crescent</p>	 <p>Jack Carr New Maryland- Sunbury West / New Maryland— Sunbury-Ouest</p>	 <p>Jim Parrott Fundy- River Valley</p>
 <p>Claude Landry Tracadie-Sheila</p>	 <p>Carl Urquhart York</p>	

	PC		L		Ind. - PC
--	----	--	---	--	-----------

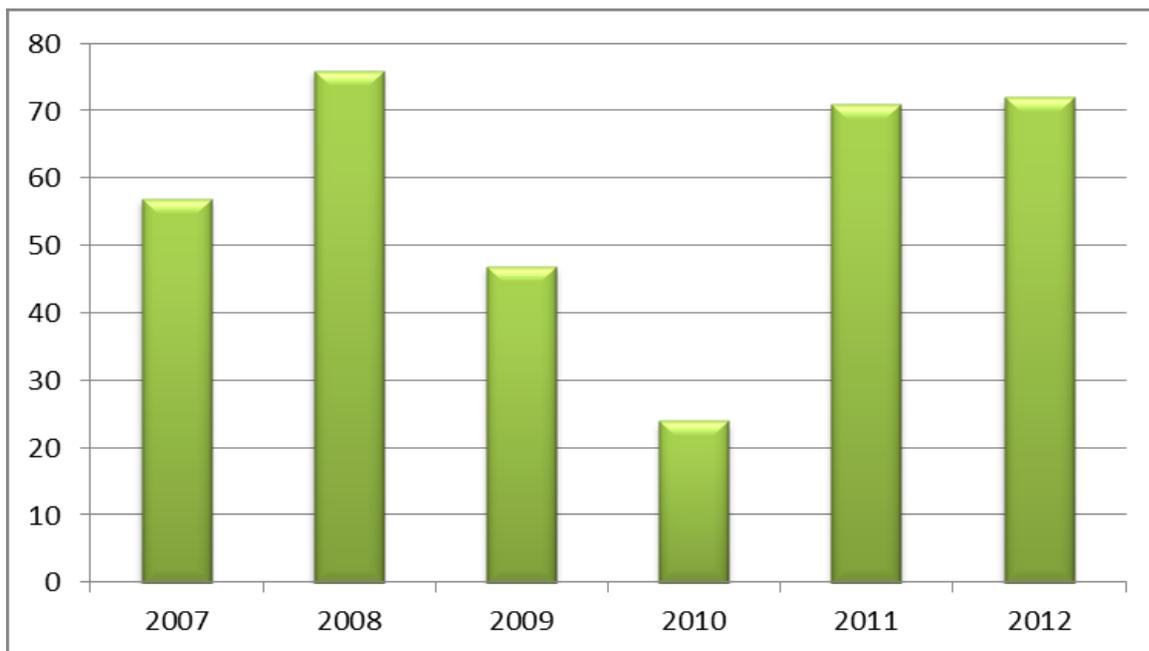


ACTIVITÉS DES COMITÉS



Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2012, 10 comités permanents et 3 comités spéciaux sont constitués, qui tiennent 72 réunions au total. Les comités permanents doivent être constitués et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux peuvent être constitués pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



Nombre annuel de réunions de comités



Voici une liste des comités, de leur composition, de leurs mandats et de leurs activités, au 31 décembre.

COMITÉS PERMANENTS

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Membres :

L'hon. D. Graham (P)	M. B. Macdonald
M. Urquhart (VP)	M. Betts
M. C. Landry	M. Fraser
L'hon. P. Robichaud	M. Collins
L'hon. M ^{me} Blais, c.r.	M. Melanson

Mandat

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est chargé de l'administration et du fonctionnement des édifices de l'Assemblée législative et des terrains. Le comité est aussi responsable en général de toute autre question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les allocations et les dépenses des parlementaires et les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

Activités

Le comité se réunit 12 fois, le 26 janvier, le 16 février, le 4 avril, le 9 mai, le 13 juin, le 5 juillet, les 16 et 28 août, le 20 septembre, le 24 octobre et les 7 et 20 décembre afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration efficaces de l'Assemblée législative. Le comité présente un rapport à la Chambre le 7 juin remerciant Loredana Catalli Sonier, c.r., de son service à l'Assemblée législative et recommandant la nomination de Donald J. Forestell au poste de greffier de l'Assemblée législative.

Le comité nomme un sous-comité qui étudie deux rapports indépendants sur certaines modifications de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* et des fonctions et activités des huit hauts-fonctionnaires de l'Assemblée législative. Le sous-comité se rencontre les 13 et 21 mars, le 4 juillet, le 2 août, les 12 et 25 septembre, les 2, 10 et 30 octobre et le 20 novembre.

Comité permanent des corporations de la Couronne

Membres :

M. Jack Carr (P)	M. S. Robichaud
M. Wetmore (VP)	M ^{me} Lynch
M. Steeves	M. Melanson
M. Killen	M. Bertrand LeBlanc
M. Malloch	M. Fraser

Mandat

Le comité examine les rapports annuels des organismes, conseils et commissions de la province.

Activités

Le comité se réunit neuf fois, les 12, 13, 17, 18, 19 et 20 janvier, les 15 et 16 mars et le 4 décembre. Le comité examine les volumes II et III du rapport de la vérificatrice générale de 2011 et les volumes I et II du rapport de la vérificatrice générale de 2012. Le comité examine aussi les rapports annuels de la Commission des assurances, de la Commission des produits forestiers, de Recycle NB, de l'Agence des services internes, de la Société de gestion des placements, de Services Nouveau-Brunswick, de la Commission de l'énergie et des services publics, de la Commission des valeurs mobilières, de la Commission de commercialisation des produits de ferme, de Gestion provinciale Ltée, d'Énergie NB, d'Ambulance Nouveau-Brunswick et d'Alcool NB.



Comité permanent des prévisions budgétaires

Membres : L'hon. M^{me} Shephard (P) M. Malloch
M. Wetmore (VP) M. Bertrand LeBlanc
L'hon. M. Lifford M. D. Landry
M. Davis M. Doucet
M. Riordon

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères.

Activités

Le comité se réunit quatre fois, les 17, 18, 19 et 20 avril afin d'examiner certaines prévisions budgétaires. Le comité présente son rapport à la Chambre le 24 avril.

Comité permanent des soins de santé

Membres : L'hon. M^{me} Dubé (P) M. S. Robichaud
M^{me} Wilson (VP) L'hon. M. Lifford
M. K. MacDonald M. Fraser
M. Riordon M. Arseneault

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines questions relatives au système de soins de santé du Nouveau-Brunswick.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2012.

Comité permanent de modification des lois

Membres : L'hon. M^{me} Blais, c.r. (P) M. Malloch
L'hon. M. Lifford (VP) M. D. Landry
M. Bonenfant M. Kenny
M^{me} Lynch

Mandat

L'Assemblée législative peut charger le Comité de modification des lois d'examiner certain projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.

Activités

Le comité se réunit le 26 juin pour étudier le projet de loi 64, *Loi concernant la sélection des candidats sénatoriaux*. Le comité convient d'inviter le public à présenter des mémoires.



Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Membres : M. Davis M. S. Robichaud
M. McLean M^{me} Lynch
M. Tait M. Kenny
M. Wetmore M. Arseneault

Mandat

Le comité examine les rapports présentés à la Chambre par les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative, soit le commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, du vérificateur général ou de la vérificatrice générale, le directeur général des élections, le défenseur des enfants et de la jeunesse, le commissaire aux langues officielles, le commissaire aux conflits d'intérêts, le défenseur en matière d'assurances et l'ombudsman.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2012.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Membres : M. Killen (P) M^{me} Wilson
L'hon. M. Soucy (VP) M. Bertrand LeBlanc
M^{me} Coulombe M. Haché
M. Stewart

Mandat

Le comité examine les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne qui est susceptible d'être touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité.

Activités

Le comité se réunit deux fois, le 12 avril et le 13 décembre afin d'étudier certaines mesures législatives d'intérêt privé. Le comité présente des rapports à la Chambre aux deux dates en question.

Comité permanent des privilèges

Membres : M. Harrison (P) M. McLean
M. Steeves (VP) M. Albert
M. S. Robichaud M. Bernard LeBlanc

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2012.



Comité permanent de la procédure

Membres : M. Urquhart (P) M. Stewart
M. C. Landry (VP) M. Bernard LeBlanc
M. Steeves M. Albert
M. Harrison

Mandat

Les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au Comité de la procédure.

Activités

Le comité se réunit le 29 mars afin d'élire le président et le vice-président.

Comité permanent des comptes publics

Membres : M. Doucet (P) M. Riordon
M. Bonenfant (VP) M. Savoie
M. Tait M. Stewart
M^{me} Coulombe M. Bernard LeBlanc
M. Betts M. Arseneault

Mandat

Le comité examine le rapport du vérificateur général ou de la vérificatrice générale, les comptes publics et les rapports annuels des ministères.

Activités

Le comité se réunit 14 fois, les 12, 17 et 31 janvier, les 1^{er}, 2, 3, 7, 8, 9 et 10 février, le 31 octobre, les 1^{er} et 2 novembre et le 4 décembre. Le comité examine les volumes II et III du rapport de la vérificatrice générale de 2011 et les volumes I et II du rapport de la vérificatrice générale de 2012. Le comité examine aussi les rapports annuels des ministères suivants : Finances ; Justice et Consommation ; Environnement ; Tourisme et Parcs ; Mieux-être, Culture et Sport ; Énergie ; Approvisionnement et Services ; Entreprises Nouveau-Brunswick ; Éducation postsecondaire, Formation et Travail ; Sécurité publique ; Transports ; Affaires intergouvernementales ; Développement social ; Santé ; Gouvernements locaux. Il examine aussi les rapports du bureau du contrôleur, du bureau du procureur général et du Bureau des ressources humaines.

COMITÉS SPÉCIAUX

Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*

Membres : L'hon. M^{me} Blais, c.r. (P) M. Davis
M. Albert (VP) M. C. Landry
M. Riordon M. Killen
M^{me} Lynch M. Collins
M. McLean M. Haché
M. Bonenfant

Mandat

Le comité est constitué afin de mener un examen et une consultation à l'égard de la *Loi sur les langues officielles*, de revoir les décisions juridiques, les recommandations du commissariat aux langues officielles ainsi que les suggestions des gens du Nouveau-Brunswick quant à la modification de la loi.



Activités

Le comité se réunit 19 fois, le 14 février, le 30 mai, les 6 et 19 juin, les 5 et 31 juillet, le 28 août, les 11, 18, 19, 20, 25 et 27 septembre, le 9 octobre, les 6, 8, 20 et 22 novembre et le 4 décembre. Le comité rencontre plusieurs groupes d'intérêts, spécialistes et particuliers afin de recevoir leur apport quant à des modifications possibles de la loi. En vue d'encourager un débat ouvert et fructueux, diverses questions sont préparées afin de diriger la réflexion et d'inviter le public à fournir des observations et des suggestions. Le comité dépose un rapport provisoire le 28 juin.

Comité spécial de la réforme parlementaire

Membres : M. McLean (P) M. Jack Carr
M. Harrison (VP) M. Fraser
M. C. Landry M. Melanson
L'hon. M^{me} Shephard

Mandat

Le comité est constitué afin d'examiner un rapport intitulé *Propositions de réforme législative au Nouveau-Brunswick* et d'étudier la réforme d'usages actuels à l'Assemblée législative afin d'encourager une plus grande participation et représentation en faveur des gens du Nouveau-Brunswick.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2012.

Comité spécial de Point Lepreau

Membres : M. K. MacDonald (P) L'hon. M^{me} Shephard
M. Tait (VP) M. Killen
L'hon. M. Lifford M. Collins
M. Savoie M. Kenny

Mandat

Le comité est constitué afin d'examiner la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau et les questions liées au dépassement des coûts, pour que les gens du Nouveau-Brunswick soient pleinement au fait de l'avancement des travaux.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2012.

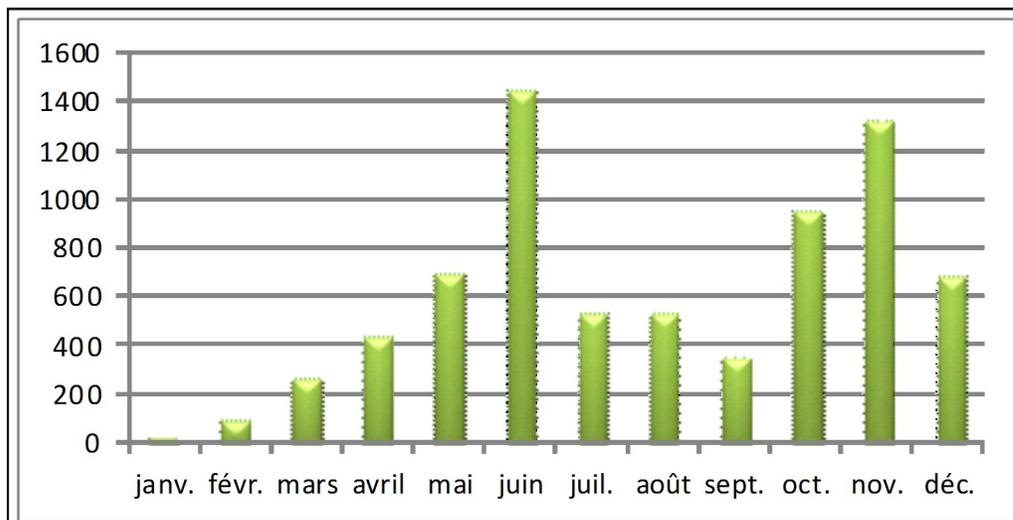


PARTICIPATION DE LA POPULATION



VISITEURS ET VISITES GUIDÉES

Le nombre de visiteurs à l'Assemblée législative augmente en 2012. Le nombre de visites scolaires notamment est à la hausse en raison d'un nouveau programme de subvention instauré par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour aider les écoles à payer les frais de déplacement liés aux visites à l'Assemblée législative. Le ministère sensibilise le personnel enseignant au programme, ce qui fait augmenter considérablement le nombre de visites scolaires au cours de l'année. Pour souligner la journée Invitons nos jeunes au travail, le ministère des Finances et le ministère de la Justice et de la Consommation organisent une visite d'élèves de 9^e année à l'Assemblée législative le 7 novembre.



Nombre de visiteurs par mois en 2012



ACTIVITÉS SPÉCIALES ET CÉRÉMONIES

Pour célébrer le jubilé de diamant de la reine, une cérémonie de lever du drapeau provincial se déroule à l'aube le 6 février, jour de l'accession de la reine au trône 60 ans plus tôt. S.H. Graydon Nicholas, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, l'hon. Dale Graham, président de l'Assemblée législative, divers parlementaires provinciaux et des représentants des divers corps de cadets de la région du Grand Fredericton assistent à la cérémonie. Plus près de la date anniversaire du couronnement de Sa Majesté le 2 juin, l'Assemblée législative tient le 13 juin une cérémonie d'illumination de la place du Parlement.

À l'occasion de la célébration du jubilé de diamant de la reine en 2012, le gouvernement du Manitoba fait don au gouvernement du Nouveau-Brunswick de plusieurs arbustes, appelés Amber Jubilee Ninebark en l'honneur du jubilé de diamant de la reine Elizabeth au cours de la visite de Sa Majesté à Winnipeg en juillet 2010. Ces arbustes sont répartis entre l'Assemblée législative et la Résidence du gouverneur ; 13 d'entre eux sont plantés près des mâts de drapeau sur les terrains de la cité parlementaire pour marquer l'année spéciale du jubilé.

Le Réseau canadien en matière de conflits d'intérêts tient son assemblée générale annuelle à la Chambre du Conseil de l'Assemblée législative du 6 au 9 septembre. Carl Urquhart, vice-président de l'Assemblée, a le plaisir d'être l'hôte d'un dîner-réception.



Diverses cérémonies de remise de prix se déroulent à l'Assemblée législative, dont celle des Prix du Chef scout et des Prix d'aventurier de la Reine, le 3 novembre, et celle des Prix du duc d'Édimbourg, le 4 novembre.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël provincial a lieu le 30 novembre devant l'édifice de l'Assemblée législative. S.H. le lieutenant-gouverneur Graydon Nicholas, l'hon. Craig Leonard, ministre de l'Énergie et des Mines et député de Fredericton-Lincoln, l'hon. Dale Graham, président de l'Assemblée législative, Donald Forestell, greffier de l'Assemblée, et le très rév. Keith Joyce, aumônier de l'Assemblée, sont au nombre des invités de marque. Les Epsilon Y's Men et les Epsilon Y's Menettes servent du cidre chaud et du chocolat chaud au public. Le divertissement de la soirée est assuré par la chorale de la Connaught Street School et celle de la cathédrale Christ Church. Après l'illumination de l'arbre, le Fredericton Concert and Marching Band et le père Noël mènent un défilé sur la rue Queen afin de poursuivre les festivités devant l'hôtel de ville de Fredericton, pour l'illumination de son arbre.



La cérémonie annuelle de nomination des conseillers de la reine a lieu le 10 décembre à la Chambre de l'Assemblée législative. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés afin de souligner leur engagement aux principes de la profession juridique et leur apport à leurs collectivités. Voici les récipiendaires de cette année : Sheila J. Cameron, Moncton ; J. William Collette, Moncton ; Luc Labonté, Fredericton ; Gerald M. Lawson, Saint John ; James F. LeMesurier, Saint John ; Thomas Maillet, Moncton ; John P. McEvoy, Fredericton ; Gary A. Miller, Upper Kingsclear ; T. Gregory Riordon, Bathurst ; Kathryn L. Stratton, Moncton ; Stephen L. Wilson, Woodstock.



**Illumination de l'édifice de l'Assemblée législative le 13 juin 2012
pour célébrer le jubilé de diamant de S.M. la reine Elizabeth II**



COLLOQUE PARLEMENTAIRE POUR ÉLÈVES

Le 23^e colloque parlementaire annuel pour élèves se déroule du 27 au 29 avril. Le colloque réunit un total de 55 élèves d'écoles secondaires, tant francophones qu'anglophones, qui représentent toutes les régions de la province. Le colloque est un programme apolitique pour les élèves de la 11^e et de la 12^e année. Ses objectifs sont les suivants : faire comprendre en profondeur les fonctions et les rouages de l'appareil gouvernemental ; encourager la tenue de parlements jeunesse dans les écoles secondaires ; favoriser des relations positives entre les élèves anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick ; former des Canadiennes et Canadiens renseignés et conscients de leurs responsabilités. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude à donner des impulsions, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les affaires communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager leur expérience. Les élèves sont recommandés par les directions d'écoles, le personnel d'orientation et le personnel enseignant.

Le président Dale Graham accueille les élèves à l'Assemblée législative. Le vendredi soir, les élèves visitent la Résidence du gouverneur et sont accueillis par S.H. Graydon Nicholas, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Pendant la fin de semaine, les élèves participent à diverses conférences portant sur les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire du gouvernement.

Le premier ministre David Alward parle du rôle du premier ministre et des défis et responsabilités de la charge. L'hon. Jody Carr, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, parle du rôle du Cabinet. Victor Boudreau, chef de l'opposition officielle, parle du rôle de l'opposition, et Donald Arseneault, député de Dalhousie—Restigouche-Est, parle du rôle du député. L'hon. Julian A.G. Dickson, juge de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, parle du rôle du pouvoir judiciaire, et Michael P. Quinn, directeur général des élections pour la province, informe les élèves de l'importance d'exercer leur droit de vote dans une démocratie.

Les élèves participent à divers ateliers dirigés par les greffiers parlementaires en guise de préparation au point culminant de la fin de semaine, la tenue d'un Parlement jeunesse dans la Chambre historique de l'Assemblée législative. Les élèves occupent le siège normalement réservé à leur député respectif et disposent du système d'interprétation simultanée de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée législative préside le Parlement jeunesse, au cours duquel les élèves mettent en pratique les renseignements obtenus pendant les ateliers en tenant la période des questions orales et en faisant des déclarations de députés. Les élèves tiennent aussi des débats et des votes sur de nombreuses motions et mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes et qui portent sur des questions qui les préoccupent.



Participants et participantes au colloque parlementaire pour élèves 2012



PROGRAMME DES PAGES

Les pages jouent un rôle précieux qui fait partie intégrante du fonctionnement de l'Assemblée législative. Selon la croyance générale, l'emploi des pages au Canada, qui date du milieu des années 1800, serait fondé sur la coutume aux États-Unis, où ils étaient appelés « coursiers » à partir de 1827. La désignation « page de la Chambre » apparaît pour la première fois au Canada en 1841. Au moment de la Confédération, en 1867, le poste de page était déjà bien établi dans les institutions législatives du Canada.

De nos jours, les pages sont des jeunes sélectionnés comme messagers de la Chambre pour accomplir diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. Les pages sont sélectionnés parmi les étudiants et étudiantes universitaires dont le rendement général est supérieur. Ils doivent fréquenter l'université à temps plein et être disponibles au moins 12 heures par semaine quand la Chambre siège, habituellement de novembre à juin.

Les pages doivent être présents à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick durant tous les jours de séance ordinaire et à diverses réunions des comités spéciaux et des comités permanents. Avant le début des délibérations, les pages distribuent le *Feuilleton et Avis* du jour aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée. Lorsque la Chambre siège, les pages reçoivent de parlementaires et de membres du personnel des documents qu'ils remettent, sur demande, au président de la Chambre, aux greffiers ou à d'autres parlementaires.

Le rôle de page offre l'occasion d'acquérir des connaissances sur les rouages politiques et parlementaires. Les personnes intéressées à travailler comme page peuvent télécharger le formulaire de demande d'emploi ici : <<http://www.gnb.ca/legis/education/page/page-f.asp>>.



En 2012, les pages suivants sont en service. À l'avant : Andrew MacDougall, Karina Kierstead, Alicia DelFrate (page en chef), Dan Bussièrès (sergent d'armes), Serena Smith et Brigid Wheaton. À l'arrière : Conrad Fox, Ryan O'Donnell, Randy Kay, Kyle Davenport et Keenan Cook.

Les pages pour la séance d'automne sont Keenan Cook (page en chef), Brian Cooke, Kyle Davenport, Christopher Davis, Julie Frigault, Thomas (Ben) Graham, David Kerr, Danielle LaPointe, Andrew MacDougall, Caleb Nunn, Jack Simpson, Samuel Titus et Brigid Wheaton.



DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick est parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative câblodiffuse, à la chaîne d'accès communautaire (canal 10), les affaires courantes de chaque jour de séance à partir de bandes magnétiques. La couverture des délibérations de l'Assemblée législative est en direct depuis 1989.

Au cours des années 90, la couverture en direct sur la chaîne 10 — la chaîne 9 dans certaines collectivités — est élargie pour inclure presque la séance entière. En 2005, un comité de l'Assemblée législative décide de lancer le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires. Le canal diffuserait intégralement les délibérations de chaque jour de séance pendant la session parlementaire. La première diffusion a lieu au canal spécialisé le 28 mars 2006.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2012, les délibérations sont diffusées au canal 70 de Rogers Cable dans certaines collectivités du Nouveau-Brunswick desservies par le câblodistributeur. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est l'audio principal. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est l'audio principal. Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est aussi disponible au canal numérique 199 (en anglais) et au canal 656 (en français), mais la disponibilité de ceux-ci varie selon la région.

En 2012, Rogers TV continue de télédiffuser la période des questions à une heure désignée chaque jour de séance sur divers canaux communautaires. En outre, le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick poursuit la rediffusion des délibérations quotidiennes de l'Assemblée, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

En 2012, le son ambiant avec des vidéos des délibérations de l'Assemblée législative continue d'être diffusé en continu sur Internet pour la webdiffusion dans les deux langues officielles. De plus, le son ambiant des réunions du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent des corporations de la Couronne est diffusé en continu sur Internet.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages textuels périodiques sur les sujets suivants : la prochaine séance de l'Assemblée législative ; l'horaire régulier des séances du mardi au vendredi ; les particularités liées à la distribution du canal ; des renseignements sur les visites guidées ; les prochaines activités de l'Assemblée législative, y compris les réunions de comités ; plusieurs séries spécialisées sur la fonction, l'historique et les traditions de l'Assemblée législative ainsi que d'autres sujets d'intérêt public qui correspondent au mandat du canal. Des photos des 55 députés continuent d'être montrées, accompagnées de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées.

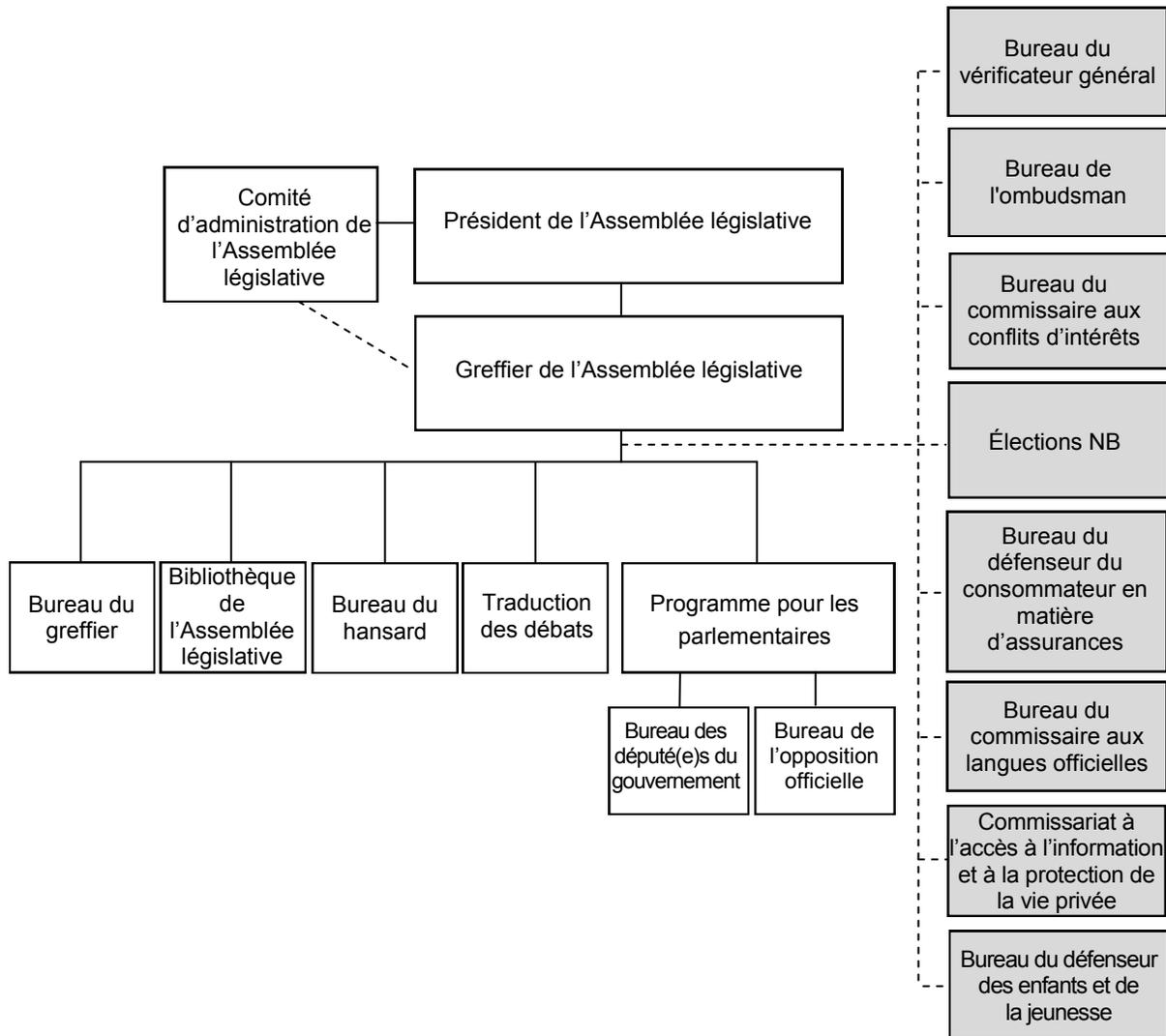


BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

ORGANIGRAMME





DESCRIPTION DES FONCTIONS

Greffier de l'Assemblée législative

Le greffier est le conseiller principal du président et des parlementaires en matière de procédure et il fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommé sur résolution de la Chambre, le greffier assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. Le greffier de l'Assemblée législative est l'adjoint administratif principal du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille la présidence et les parlementaires en matière de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et des usages de la Chambre.
- Conseille les présidents et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure et assure des services de soutien.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au Bureau du vérificateur général, au bureau de l'ombudsman, au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, à Élections Nouveau-Brunswick, au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances et au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

Bureau du harsard

Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (harsard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

Traduction des débats

Traduit les travaux de la Chambre (harsard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Sergent d'armes

- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

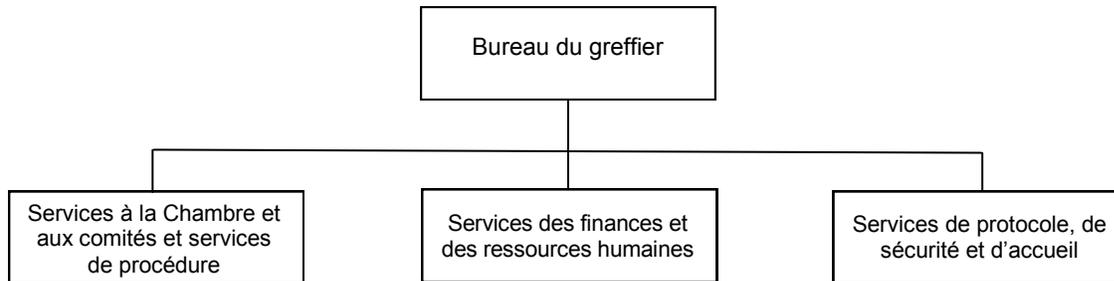
Programme pour les parlementaires

Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.



BUREAU DU GREFFIER

Shayne Davies, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités



L'année civile 2012 est une année occupée pour les parlementaires et le personnel du bureau du greffier. Le personnel de chaque direction du Bureau de l'Assemblée législative atteint ou dépasse l'objectif principal du bureau : aider les élus à exécuter leurs tâches parlementaires de législateurs. Le travail qu'accomplit avec dévouement le personnel contribue grandement à maintenir à un niveau élevé les services assurés aux parlementaires.

Services de procédure

Les parlementaires, dans l'exercice de leurs fonctions à ce titre, sont appuyés par des services administrés par le greffier de l'Assemblée législative. Le greffier est le plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et tient rang et statut de sous-ministre. Ses responsabilités à titre de conseiller principal en procédure sont, entre autres, de conseiller le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et usages de la Chambre. Le greffier est en outre chargé de l'administration générale de l'Assemblée législative et il est secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Le greffier sert tous les parlementaires équitablement, peu importe leur affiliation politique, et doit agir avec impartialité et discrétion. Le bureau du greffier appuie les activités du greffier de l'Assemblée législative.

Les greffiers adjoints remplissent les fonctions de hauts fonctionnaires de l'Assemblée et conseillent les parlementaires et les présidents de séance sur la procédure parlementaire et les activités de la Chambre. Le greffier et les greffiers adjoints sont avocats et membres du Barreau du Nouveau-Brunswick. En plus d'exercer leurs fonctions de greffiers parlementaires, ils font fonction de légistes de la Chambre. Les greffiers adjoints aident le greffier à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois, ainsi qu'à rédiger et à réviser les amendements du parquet, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, les greffiers parlementaires se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance et font un survol du Règlement, des précédents et de la procédure de la Chambre. Le personnel assigné à la procédure prodigue des conseils au besoin, rédige des décisions et prépare de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les présidents et présidentes de comités afin de donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre.

Restauration de l'édifice

Les travaux continus de restauration historique de l'édifice de l'Assemblée législative et de l'enceinte parlementaire se poursuivent en 2012. Conformément aux recommandations du plan directeur pour l'édifice, commandé en 2005, les travaux de restauration au cours des cinq premières années mettent



l'accent sur l'enveloppe de l'édifice et comprennent la restauration de la maçonnerie historique, la nouvelle couverture en cuivre et la restauration du dôme. La dernière étape des travaux de restauration vise l'achèvement des projets en cours et mettra surtout l'accent sur des questions de qualité de vie, de sécurité et de sûreté touchant les parlementaires, le personnel et les touristes. En 2012, la plupart des travaux de restauration visent l'éclairage extérieur de l'édifice et aboutissent à la cérémonie d'illumination du 13 juin. Un système d'extinction des incendies est en outre amélioré, entre autres par l'installation d'une pompe à incendie et de nouvelles conduites de gicleur au grenier.

Journaux et publications

En 2012, le chercheur et greffier aux Journaux compile les 53 fascicules du Journal non révisé des séances du printemps de la deuxième session ainsi que de l'ouverture et de la séance d'automne de la troisième session. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. Les recueils reliés 2009-2010 et 2010-2011 des *Journaux de l'Assemblée législative* sont publiés en 2012.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne au format PDF. Depuis 2004, le format PDF en ligne des projets de loi à la première lecture est officiel. Au cours de l'année civile 2012, 75 projets de loi sont présentés. Le document *État des projets de loi*, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, est produit et mis à jour régulièrement.

L'Assemblée poursuit l'archivage en ligne des délibérations. Les séquences suivantes sont archivées sur le site Web : le discours du budget 2012-2013 et le discours en réponse ; le discours de clôture du débat sur le budget, prononcé par le premier ministre ; le discours du trône du 27 novembre et l'adresse en réponse ; le discours de clôture du débat sur le discours du trône, prononcé par le premier ministre. Grâce à l'aide de Services gouvernementaux, l'archivage en ligne de la période des questions orales se poursuit, ce qui permet aux gens de regarder la période des questions orales en ligne en direct ou en webémission à la demande.

Les renseignements biographiques sur les parlementaires et les photos de ceux-ci sont mis à jour tout au long de l'année. Les mises à jour publiées et en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales.

La liste des membres de comités est modifiée au besoin, des rapports sont affichés, et certains comités chargés de tenir des audiences publiques fournissent un site Web où figurent des renseignements publics pertinents et une adresse URL qui permet de recevoir des mémoires en ligne. En 2012, un nouveau site Web consacré aux comités parlementaires est en construction afin de mieux renseigner le public sur les activités des comités et leur composition. Le lancement du site est prévu au début de 2013.

Relations interparlementaires

En plus des fonctions habituelles, des membres du personnel du bureau du greffier préparent les itinéraires et coordonnent les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, au Conseil régional canadien de l'Association des parlementaires du Commonwealth (APC), à la Conférence régionale de l'APC, au colloque régional canadien de l'APC, à la Eastern Regional Conference du Council of State Governments, à des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à la conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth et à la conférence du Conseil canadien des comités des comptes publics.



Le personnel du bureau du greffier continue aussi de participer au programme de recrutement de pages de la Chambre des communes. Les entrevues pour le programme de pages se déroulent dans les capitales fédérale, provinciales et territoriales entre la mi-février et la fin mars. Des membres du personnel de l'Assemblée législative passent en entrevue à Fredericton les étudiants et étudiantes du Nouveau-Brunswick qui ont postulé un emploi de page à la Chambre des communes pour l'année universitaire suivante. Le personnel fait ensuite des recommandations aux responsables de la Chambre des communes.

Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est une organisation composée des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. L'association a pour objet d'assurer le perfectionnement professionnel de ses membres en leur permettant d'approfondir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada. Elle y parvient par l'échange d'expériences professionnelles et la discussion de sujets d'intérêt commun.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) a été lancé en avril 1998 pour permettre le libre échange de points de vue et de renseignements. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives. Les messages transmis sur le réseau de l'AGP sont archivés afin de conserver cet apport pour consultation ultérieure.

En 2012, les greffiers répondent à de nombreuses demandes de renseignements affichées sur le réseau de l'AGP. Les questions examinées au cours de l'année portent sur divers sujets tels que les réunions à distance de comités, l'utilisation d'appareils électroniques à la Chambre, l'accès au hansom en ligne, les pratiques d'emploi des parlementaires, les serments d'allégeance, la nomination de hauts fonctionnaires indépendants, l'examen parlementaire des règlements gouvernementaux, l'accès aux salles des comités, les ressources des caucus, la sécurité dans les cités parlementaires, le code de conduite et les démissions du caucus.

Revue parlementaire canadienne

Le personnel du bureau du greffier prépare des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a été fondée en 1978 afin de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des sections fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et de promouvoir l'étude des institutions parlementaires canadiennes et l'intérêt à cet égard. En 2012, le bureau du greffier veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ».

Hommages

Deux anciens députés décèdent en 2012 :

Clarence Cormier (Progressiste-Conservateur), le 26 avril. M. Cormier a été élu le 12 octobre 1982 pour représenter la circonscription électorale de Memramcook. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a occupé la charge de ministre de l'Éducation.

Bernard Jean (Libéral), le 4 juin. M. Jean a été élu le 27 juin 1960 pour représenter le comté de Gloucester. Il a été réélu en 1963, en 1967 et en 1970. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a occupé les charges de président de l'Assemblée, de procureur général, de ministre de la Justice et de ministre de l'Éducation.



SERVICES DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Peter Wolters, C.A., directeur des finances et des ressources humaines

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

La priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires, aux bureaux de l'Assemblée législative et à un certain nombre de bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. À cette fin, le personnel assiste à des séances de perfectionnement professionnel, d'information et de formation telles que les suivantes :

- des séances de formation et des colloques au titre du système d'information des ressources humaines portant sur la paye et les programmes d'avantages sociaux ;
- des séances de formation et des colloques sur Oracle et le système d'information financière à propos de l'administration des cartes d'achat et du paiement des fournisseurs ;
- un programme de formation en français langue seconde administré par ATHENE afin de faciliter la prestation des services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles ;
- des colloques de perfectionnement professionnel qui ont pour thèmes les achats stratégiques, la viabilité dans le secteur public, la gestion en période de compressions et la vérification dans le secteur public et qui couvrent des domaines tels que les questions d'actualité liées à la gestion financière, aux ressources humaines, aux achats, ainsi qu'à la planification financière et à la vérification dans l'appareil gouvernemental.

En 2011, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve le mandat d'un examen des bureaux de l'Assemblée législative. L'ancien ombudsman et défenseur des enfants et de la jeunesse Bernard Richard est chargé de réaliser un examen des fonctions et des activités des hauts fonctionnaires de l'Assemblée. Un rapport est publié en décembre 2011, qui comporte 33 recommandations, et le comité approuve en principe la recommandation selon laquelle des services administratifs et autres soient fournis aux hauts fonctionnaires de l'Assemblée par l'entremise du bureau du greffier.

Conformément à la recommandation, depuis le 1^{er} septembre 2012, un soutien administratif en matière de finances et de ressources humaines est assuré au bureau de l'ombudsman et au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse. Les travaux préliminaires visant la transition comprennent notamment l'élaboration et la documentation d'un organigramme, assorti d'une description et d'une classification des postes ainsi que de politiques relatives au personnel, aux fins d'approbation par le comité. Les services de soutien administratif qui sont maintenant fournis comprennent notamment la paye, les avantages sociaux, la commande des produits et des services, le paiement des fournisseurs, l'établissement de budgets et la surveillance des dépenses.

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, le président de l'Assemblée législative nomme chaque année un vérificateur compétent pour vérifier les comptes du Bureau du vérificateur général. Le personnel des Services des finances et des ressources humaines facilite le processus visant les états financiers de l'exercice financier 2011-2012 en invitant des cabinets d'experts-comptables à présenter des propositions et en examinant les propositions, en coordonnant le processus de vérification de concert avec le vérificateur et des responsables du Bureau du vérificateur général et en veillant à ce que le président reçoive le rapport du vérificateur.

Un soutien administratif en matière de finances et de ressources humaines est encore assuré aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le commissariat aux langues officielles, le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances du Nouveau-Brunswick, le Bureau du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, le bureau de l'ombudsman, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, le Bureau du vérificateur général et Élections Nouveau-Brunswick. Dans le cadre du soutien assuré par le personnel, les Services des finances et des ressources humaines coordonnent



et animent une journée de perfectionnement professionnel à l'intention des employés de l'Assemblée législative, y compris ceux des bureaux des hauts fonctionnaires. L'activité du 19 septembre 2012, intitulée WOW! dans votre vie, est animée par Janice Butler, de Formation Brise Créative Inc. Plus de 100 employés de l'ensemble de l'Assemblée législative participent à l'activité.

I Aperçu du Service des finances

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, personnel des services publics et occasionnel)
Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à cet égard).
- Dépenses des parlementaires et des comités
Voir au remboursement rapide et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.
- Achat et paiement de produits et services
Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables des dossiers en vue de leur consultation ultérieure.
- Analyses et projections financières
Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et des centres de responsabilité de l'Assemblée. Informer les gestionnaires des changements au chapitre des dépenses au moyen de rapports adaptés et spécialisés, au besoin.
- Processus budgétaire
Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants du Service des finances

La Chambre siège pendant 54 jours en tout au cours de l'exercice financier 2011-2012, par rapport à 32 jours au cours de l'exercice financier 2010-2011 et à 99 jours en 2009-2010. Le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de séance au cours de l'exercice financier ; par conséquent, un financement additionnel est nécessaire pour l'exercice financier 2011-2012. Un budget supplémentaire se chiffrant à 474 740 \$ est approuvé pour financer les dépenses liées aux jours de séance additionnels et à l'augmentation du nombre de simples députés par suite de la réduction du nombre de membres du Conseil exécutif.

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012, une réduction de 1 % du budget annuel de fonctionnement, soit une réduction d'environ 117 000 \$, présente des défis à l'Assemblée législative pour ce qui est de respecter les objectifs de fonctionnement et de maintenir les services assurés aux parlementaires et au personnel. L'état financier ci-joint indique des dépenses réelles totalisant 13 942 800 \$ sur un budget total révisé de 13 975 500 \$ pour l'exercice financier 2011-2012, comparativement aux dépenses réelles totalisant 14 485 100 \$ sur un budget total de 14 503 000 \$ pour l'exercice financier 2010-2011.

En plus du budget initial se chiffrant à 1 000 000 \$ approuvé pour l'Assemblée législative au titre du compte de capital du ministère de l'Approvisionnement et des Services pour l'exercice financier 2011-2012, une somme additionnelle de 512 000 \$ est approuvée afin de couvrir les coûts liés aux travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative. Par conséquent, les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à 1 512 000 \$ pour l'exercice financier 2011-2012.



Le processus budgétaire de l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2012-2013 présente encore un défi en ce sens qu'il faut réduire de 43 000 \$ le budget de fonctionnement du Bureau de l'Assemblée législative et obtenir le financement de capital pour les travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative doit relever le défi de maintenir à un niveau raisonnable les services fournis aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée et à la population, ainsi que d'assurer des services de soutien aux hauts fonctionnaires mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée. En outre, les dépenses et les activités augmentent dans des secteurs comme la traduction, l'interprétation, la télédiffusion et l'enregistrement des délibérations de la Chambre et des comités parlementaires. Un budget de fonctionnement global de 13 756 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2012-2013. Un budget de capital réduit se chiffrant à 400 000 \$ afin de poursuivre les travaux de réparation et de rénovation de l'édifice de l'Assemblée législative est également approuvé et incorporé au budget de capital de 2012-2013 du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

**Sommaire financier — l'Assemblée législative
pour l'année terminée le 31 mars 2012
(en milliers de dollars)**

	<i>Budget</i>	<i>Réel</i>
<i>Allocations des parlementaires et comités</i>		
Allocations des parlementaires	8 705,4	8 728,8
Comités parlementaires	310,2	286,8
Total partiel	<u>9 015,6</u>	<u>9 015,6</u>
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	416,6	416,4
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 463,8	1 454,4
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	237,0	267,8
Bureau du hansard	567,9	554,4
Traduction des débats	691,1	683,4
Total partiel	<u>3 376,4</u>	<u>3 376,4</u>
<i>Bureau des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des député(e)s du gouvernement	657,5	639,1
Bureau de l'opposition officielle	926,0	911,7
Total partiel	<u>1 583,5</u>	<u>1 550,8</u>
<i>Total : Assemblée législative</i>	13 975,5	13 942,8



II Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines assume notamment les responsabilités suivantes :

Administration du personnel

Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables au moyen de la tenue à jour des dossiers de la paye et du personnel.

Mettre à jour et communiquer aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.

Perfectionnement des ressources humaines

Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.

Politiques relatives au personnel

Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Manuel d'administration de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Veiller à communiquer correctement aux employés les politiques relatives au personnel.

Faits saillants du Service des ressources humaines

Une cérémonie est tenue à l'Assemblée législative pour rendre hommage à 12 membres du personnel qui comptent 25 ans de service à l'Assemblée législative et à la province du Nouveau-Brunswick. Le président de l'Assemblée législative préside la cérémonie et présente à chaque membre du personnel un certificat de réussite signé et une photo commémorative.

Un service de la paye est offert au personnel des bureaux de circonscription des parlementaires, selon lequel les membres du personnel de ces bureaux sont payés aux deux semaines par l'intermédiaire du système d'information des ressources humaines de la province. Le personnel des Services des finances et des ressources humaines du bureau du greffier assume la responsabilité de l'entrée en service, du versement de la paye aux deux semaines, des cessations d'emploi et des documents connexes, ainsi que de la facturation ultérieure au titre de l'allocation de bureau de circonscription de chaque parlementaire. En 2012, 56 membres du personnel des bureaux de circonscription, en moyenne, sont rémunérés au moyen du programme du service de la paye à l'intention des parlementaires, mais le personnel connaît un roulement important en raison de 25 entrées en service et de 17 cessations d'emploi au cours de l'année.

En tout, 35 étudiants et autres personnes sont employés en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée qui sont gérés par les Services des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant. Les étudiants incluent 15 pages pour les sessions de 2011-2012 et de 2012-2013.

En 2012, le personnel traite les augmentations visant le coût de la vie attribuées le 1^{er} avril 2012, qui touchent 91 postes en tout. Les indemnités et traitements des députés et des ministres sont bloqués du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012. Normalement, les indemnités et traitements auraient augmenté en fonction de l'indexation annuelle fondée sur la variation moyenne sur trois années du salaire hebdomadaire moyen des employés au Nouveau-Brunswick. Le personnel coordonne en outre le processus de recrutement d'une traductrice pour le bureau de Traduction



des débats et d'une rédactrice parlementaire pour le Bureau du hansard et y participe. Le personnel s'occupe en tout de l'entrée en service de 14 employés et des dispositions et des détails relatifs à la cessation d'emploi de 16 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison. Le personnel s'occupe en outre de tous les détails relatifs à la cessation d'emploi d'une députée qui démissionne le 26 mai 2012, ainsi que des dispositions relatives à l'entrée en service du député élu dans une élection partielle subséquente, tenue le 25 juin 2012.

Le personnel continue de s'occuper des responsabilités liées aux renseignements accessibles dans InfoSource, le répertoire en ligne du gouvernement, pour la plupart des secteurs de l'Assemblée législative. Il faut que les renseignements, des listes et des bases de données sur les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative soient mis à jour de manière exacte et opportune afin de tenir compte des changements de personnel et de titres découlant notamment des élections. La plupart des données sont analogues à celles utilisées à des fins liées aux ressources humaines et à la paye et doivent être diffusées conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Les données affichées doivent être surveillées régulièrement à des fins d'assurance de la qualité des renseignements et sont ajoutées à d'autres sections du site Web du gouvernement ainsi qu'à plusieurs publications générales telles que le répertoire téléphonique du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Effectif de l'Assemblée législative

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Salarié</i>	<i>Programme du service de paye</i>
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	3	0	0	3	0
Finances et ressources humaines	5	0	0	0	0
Technologie	2	0	0	0	0
Sergent d'armes et sécurité	3	0	7	10	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
<i>Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts</i>	2	0	0	0	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative</i>	7	0	0	1	0
<i>Bureau du hansard</i>	10	0	0	1	0
<i>Traduction des débats</i>	11	0	0	0	0
<i>Bureau des député(e)s du gouvernement</i>	8	0	0	0	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>	0	0	19	0	0
<i>Pages et guides (étudiants) Parlementaires</i>	0	55	0	0	45
<i>Total</i>	72	55	26	15	45



BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou au personnel des ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine doit déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle que le bureau imprime. De plus, les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée dans les 30 jours de l'impression quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer.

La bibliothèque de l'Assemblée législative élargit son mandat afin d'obtenir toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. Un dépôt des publications officielles électroniques du Nouveau-Brunswick est créé pour permettre le téléchargement d'un choix de ces publications afin de les conserver à long terme et d'en améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. Un important défi depuis quelques années est l'adaptation à la complexité croissante du travail à la bibliothèque en raison de l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. En tant que dépositaire officiel des publications officielles du Nouveau-Brunswick, la bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions électroniques. La bibliothèque recommande que des exemplaires imprimés continuent d'être accessibles aux générations futures et aux membres actuels du public qui n'ont peut-être pas d'ordinateur.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel, les fonctionnaires et le public de manière efficace et flexible. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et de manière non partisane. La bibliothèque est accessible jour et nuit par courriel et par télécopieur, et ses heures d'ouverture sont de 8 h 15 à 17 h, cinq jours par semaine. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Activités à la bibliothèque

Pour la deuxième année de suite, CBC Radio diffuse en direct de la bibliothèque de l'Assemblée législative le 27 mars, jour du budget.

Le 12 avril, la bibliothèque tient le lancement du livre intitulé *Master & Madman*, publié par Goose Lane Editions.

À l'automne, le défenseur des enfants et de la jeunesse communique avec la bibliothèque au sujet de la possibilité de collaborer à la fondation et à l'animation d'un club de lecture pour les fonctionnaires qui s'intéressent aux droits et au mieux-être des enfants. Un club francophone et un club anglophone sont fondés. Chaque groupe se réunira cinq fois par année à la bibliothèque de l'Assemblée ; les rencontres sont animées par le défenseur des enfants et de la jeunesse. Chaque groupe se rencontre pour la première fois le 18 novembre pour célébrer la Semaine nationale de sensibilisation aux droits des enfants.

Développement des collections

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2012, un grand nombre de maisons d'édition, d'associations, de groupes et de particuliers font don de documents à la bibliothèque.



La bibliothèque de l'Assemblée est reconnaissante envers les particuliers et organismes suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année :

Maisons d'édition, associations et groupes

Sam Arnold, Sustainable Energy Group, comté de Carleton ; Maurice Basque, Institut d'études acadiennes ; Bouton d'or Acadie ; Brunswick Press ; Centre de l'étude de Niveau de vie ; Commission de la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick ; Conseil des syndicats hospitaliers du Nouveau-Brunswick ; École Camille-Vautour ; Goose Lane Editions ; La Grande Marée ; Tantramar Heritage Trust.

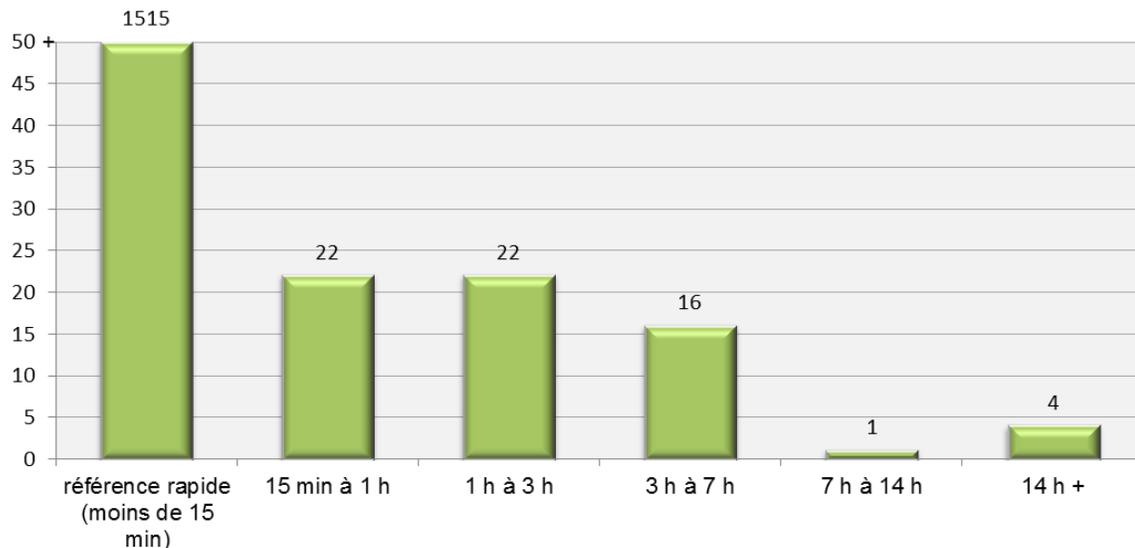
Particuliers

Brent Bishop ; Peggy Goss ; Dawn Logan ; Gail MacMillan ; Paul McAllister ; Diane Mercier-Allain ; Inka Milewski ; Margie Pacey ; Flemming Nielsen ; Stephen C. Porter ; Ken Smith ; Donna Sullivan ; and Thomas Vincent.

Service de référence

Le personnel du Service de référence de la bibliothèque est très occupé au cours de l'année. Le nombre de questions de référence augmente de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Selon les statistiques de la bibliothèque, 1 580 demandes sont reçues en 2012. Plusieurs d'entre elles sont des questions nécessitant une recherche approfondie qui prend de nombreuses heures. Le système de rapport statistique de la bibliothèque permet au personnel de noter le temps consacré à la réponse à chaque question. Le graphique ci-dessous montre le nombre de questions, regroupées selon l'intervalle de temps consacré aux réponses.

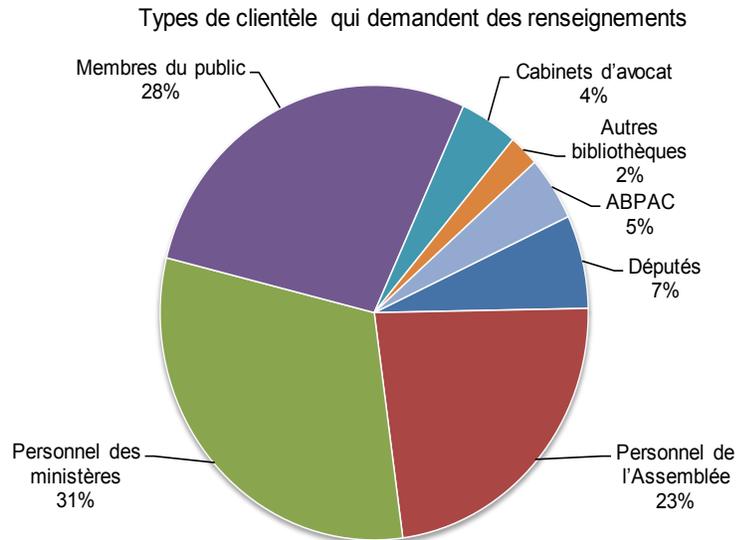
Nombre de questions selon le temps de réponse



La bibliothèque enregistre une augmentation du nombre de chercheurs qui fréquentent la bibliothèque pour consulter des documents de recherche. La consultation sur place de la plupart des documents augmente considérablement, y compris celle des livres (+69 %), des périodiques et journaux (+70 %), des publications officielles (+98 %) et des bases de données (+200 %).



La bibliothèque sert une clientèle nombreuse. Voici la ventilation par type de la clientèle qui demande des renseignements à la bibliothèque en 2012, que ce soit en personne ou autrement.



Publications officielles

La collection des publications officielles du Nouveau-Brunswick se trouve ailleurs, dans un petit bâtiment à bureaux situé en face de la bibliothèque principale. Le personnel chargé des publications gère une collection de 8 000 documents imprimés catalogués. Le personnel est responsable d'une vaste collection non cataloguée de documents imprimés du Nouveau-Brunswick, à savoir des doubles, des dons et d'importantes collections de documents reçus après la fermeture des bibliothèques de plusieurs ministères au cours de la dernière décennie. De plus, le personnel gère un dépôt de publications électroniques du Nouveau-Brunswick.

En 2012, un total de 559 publications électroniques officielles sont ajoutées au dépôt de publications électroniques. Des 559 publications, 114 sont des monographies et 445, des rapports annuels.

À l'automne, Bibliothèque et Archives du Canada (BAC) avise le personnel de la bibliothèque que celle-ci ne sera plus tenue de faire parvenir à Ottawa deux exemplaires de chaque publication du Nouveau-Brunswick, puisque BAC ne collectionnera plus les documents provinciaux et territoriaux. Au fait, BAC élague un exemplaire de chaque document qui lui a été envoyé. La bibliothèque de l'Assemblée se voit offrir le premier choix de tous les documents. Il est décidé d'accepter à la bibliothèque tous les documents publiés avant 1983. La collection d'après 1983 de la bibliothèque est considérée comme bonne, et les documents en question ne sont pas jugés nécessaires pour combler des lacunes. Près de 200 boîtes seront livrées au début de 2013.

L'élagage de la vaste collection abolie de publications officielles du Canada se poursuit pendant une septième année. Les bibliothèques du réseau de bibliothèques de UNB sont les principales bénéficiaires de notre élagage. Au fil des ans, des centaines de nos publications fédérales sont graduellement transférées à la section des publications officielles de la bibliothèque de UNB. Les documents transférés y servent à diverses fins : ajouter des numéros de publications en série ou combler des lacunes à cet égard ; remplacer des exemplaires manquants ou perdus de documents ; fournir des copies papier de documents accessibles auparavant sur microfilm seulement ; donner accès à des exemplaires additionnels de documents de référence importants ; donner accès à des titres rares et anciens qui ne font pas partie de la collection de documents de UNB.



Au printemps de 2012, avec l'aide bénévole d'une étudiante, nous réussissons à trier et à ranger la plupart des documents contenus dans près de 70 boîtes reçues au début de 2010, après la fermeture de la bibliothèque du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick.

Initiatives

Au cours de l'été, la bibliothèque réussit le passage de son ancien système de catalogage en ligne, Horizon, de SirsiDynix, à la plateforme gratuite du système intégré pour bibliothèques (SIB) à code source libre, de Koha. La bibliothèque a décidé d'abandonner le système précédent en raison de la hausse des frais annuels d'entretien des logiciels et du matériel. La transition est réalisée grâce au savoir-faire et aux ressources sur place, ce qui évite les frais additionnels du recours aux services d'un cabinet-conseil en migration. La transition comprend l'élaboration d'outils personnalisés d'importation et d'exportation de données, la formation du personnel de la bibliothèque et la résolution d'un certain nombre de problèmes techniques précis. Le nouveau système est lancé en septembre et s'avère une bonne solution par rapport à d'autres possibilités plus coûteuses au chapitre des SIB.

La bibliothèque continue en outre à réaliser des progrès à l'égard de sa base de données des projets de loi d'intérêt privé. La deuxième étape du projet, soit la numérisation des pages imprimées des lois, commence après l'ajout des renseignements de base sur les lois, qui est terminé plus tôt au cours de l'année. Les pages de près de la moitié des lois des 110 dernières années ont maintenant été numérisées et hyperliées aux entrées correspondantes dans la base de données. Le personnel de la bibliothèque peut visualiser la version électronique correspondante de ces lois et y faire des recherches, ce qui contribue à réduire l'usage des volumes imprimés. Il est prévu de terminer la conversion en 2013.

Après de nombreuses demandes de consultation de rapports annuels, il est décidé que la bibliothèque entreprendra un projet visant l'ajout des rapports annuels au dépôt en ligne. Le personnel peut maintenant consulter en ligne et télécharger les listes annuelles de ces rapports annuels, regroupés selon leur auteur respectif (ministère, organisme, et ainsi de suite), grâce à cet ajout aux outils de gestion numérique de la bibliothèque. Plus tard, la fonction en question sera accessible au public sur le site Web de la bibliothèque.

À la fin de l'automne débutent la mise à jour des outils internes personnalisés de gestion des bases de données et de l'information de la bibliothèque ainsi que l'ajout d'un certain nombre de nouvelles fonctions au site Web actuel de la bibliothèque. Les changements devraient être terminés au printemps 2013.

Personnel

Andrew Lockhart, un stagiaire coop du programme de maîtrise en sciences de l'information de la University of Western Ontario, travaille à la bibliothèque de mai à décembre. Il assume plusieurs responsabilités de la bibliothécaire responsable des services d'extension et d'éducation permanente et travaille aussi à d'autres projets, y compris un site wiki interne de référence pour le personnel de la bibliothèque.

La bibliothèque de l'Assemblée bénéficie au cours de l'année du travail bénévole d'Anne McCluskey et de Milena Suter.



BUREAU DU HANSARD

Linda Fahey, rédactrice officielle

En tant qu'imprimeur et éditeur des débats du Parlement britannique au début des années 1800, Thomas Hansard s'appuie, pour les débats, d'abord sur les reportages de la presse et, ensuite, sur les comptes rendus de son personnel. Plus tard, il ajoute son nom à la page titre des débats, et la plupart des pays du Commonwealth britannique finissent par adopter le nom « hansard » pour leurs propres comptes rendus officiels.

Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick enregistre et publie des versions imprimées et électroniques des travaux de l'Assemblée législative dans les deux langues officielles. Il enregistre et distribue les transcriptions des travaux des comités permanents et spéciaux.

Enregistrement et fonctionnement de la console

Le Bureau du hansard continue de se servir de logiciels numériques de VIQ Solutions Inc. pour enregistrer les séances de la Chambre et des comités, ainsi que des activités spéciales liées à l'Assemblée législative. Au début de l'année 2012, la rédactrice officielle a l'occasion de se renseigner sur le nouveau logiciel numérique que VIQ a l'intention de diffuser au printemps 2013 et d'en faire l'essai.

Des membres du personnel du hansard assistent à toutes les activités pour faire fonctionner la console de son et d'enregistrement, pendant lesquelles ils doivent ouvrir et fermer les micros lorsque le président le leur indique. Avant chaque activité, le personnel enregistre les détails dans les systèmes d'enregistrement et de sauvegarde, qui sont situés au Bureau du hansard, et les enregistrements numériques produits, répartis en prises de cinq minutes, sont accessibles au personnel à partir d'un logiciel sur les ordinateurs du bureau.

Des membres du personnel à la console font la postsonorisation pour donner le nom des intervenants et des explications additionnelles qui seront utiles, et ils créent des journaux électroniques qui sont accessibles à d'autres sur le réseau de l'Assemblée législative. Avec l'aide des pages, les membres du personnel à la console obtiennent des renseignements et des documents qui seront nécessaires pour la transcription, ce qui élimine le besoin d'autres recherches par le personnel qui s'occupe de la transcription et de la rédaction. En 2012, un scanner est acheté qui permet au personnel de scanner les documents qu'il obtient afin de ne pas avoir à les retaper.

Le personnel produit des transcriptions en se servant de la postsonorisation, de l'affichage de notes à la console et des documents et renseignements obtenus par le personnel à la console. Le personnel de soutien de l'ensemble de l'Assemblée législative se sert aussi très souvent des notes de la console à des fins de recherches.

En 2012, 4,7 membres du personnel du hansard assurent le fonctionnement de la console et enregistrent 406 heures de travaux de la Chambre et des comités : 275 heures pendant 53 séances de la Chambre et 131 heures pendant 46 réunions de comités.

Transcription

Au cours de l'année 2012, le personnel du hansard met l'accent sur la transcription des jours de séance de 2011-2012 et de 2012-2013 ainsi que sur l'achèvement des bleus — les transcriptions qui ont fait l'objet d'une première rédaction — des séances de 2010-2011 et de 2011-2012 et l'achèvement de la transcription des travaux des comités. À la fin de l'année, le personnel a transcrit et révisé 2,9 millions de mots des travaux de la Chambre et des comités et a mis au point 90 jours de séance, dont 41 de 2010-2011, ce qui achève la session, 48 de 2011-2012 et 1 de 2012-2013. La distribution des copies papier de la transcription des jours de séance est réduite de nouveau en 2012 ; seulement quatre copies de chaque transcription sont imprimées.



Chaque jour de séance, la transcription, la recherche et la rédaction que nécessite la transcription des jours de séance sont interrompues pendant que le personnel produit la transcription de la période des questions, des messages et des extraits demandés. La transcription de la période des questions, qui a toujours la priorité, est achevée, affichée sur le réseau et envoyée par courriel à une longue liste de distribution moins de trois heures après la fin de la période des questions. En 2012, le personnel distribue 46 transcriptions révisées des périodes de questions, achève la transcription de tous les messages et livre 254 transcriptions demandées. En outre, le personnel réalise des progrès importants pour l'achèvement de la transcription des travaux des comités spéciaux et permanents. Toutes les demandes de transcription des travaux de comités sont satisfaites, les travaux de 98 % des réunions de comités en 2012 sont transcrits, et les transcriptions de l'année précédente sont mises au point.

Tableau 1 TRANSCRIPTIONS ACHEVÉES Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012			
TRANSCRIPTIONS	ANGLAIS	FRANÇAIS	TOTAL
Compte de mots de la Chambre	1 413 236 (71 %)	575 923 (29 %)	1 989 159
Compte de mots des comités	766 773 (81 %)	179 567 (19 %)	946 340

Tableau 2 COMPTE DE MOTS DES TRANSCRIPTIONS DE LA CHAMBRE par session			
SESSION	ANGLAIS	FRANÇAIS	TOTAL
56-2 (2007-2008 : 64 jours, 363 heures)	1 978 333 (70 %)	847 493 (30 %)	2 825 826
56-3 (2008-2009 : 65 jours, 324 heures)	1 918 890 (81 %)	455 111 (19 %)	2 374 001
56-4 (2009-2010 : 68 jours, 319 heures)	1 339 036 (75 %)	458 823 (25 %)	1 797 859
57-1 (2010-2011 : 58 jours, 274 heures)	1 364 528 (67 %)	669 083 (33 %)	2 033 611
57-2 (2011-2012 : 55 jours, 311 heures)	1 441 708 (71 %)	599 399 (29 %)	2 041 107
57-3 (2012-2013 : 15 jours, 62 heures)	224 396 (76 %)	71 500 (24 %)	295 896

Le tableau 1 présente les transcriptions achevées en 2012. Le tableau 2 présente le compte de mots des cinq dernières sessions de l'Assemblée législative et de la session d'automne de 2012-2013.

Au cours de 2012, le Bureau du harsard répond à 185 demandes de transcription des travaux de la Chambre, dont 56 % des transcriptions sont fournies le jour même de la demande, ainsi qu'à 69 demandes de transcription des travaux des comités, dont 47 % sont fournies le jour même de la demande. Les demandes sont acheminées directement au Bureau du harsard ou par l'entremise de la bibliothèque de l'Assemblée législative ; le personnel de la bibliothèque continue



d'aider à la distribution des transcriptions en fournissant à la clientèle des transcriptions affichées sur le réseau de l'Assemblée législative et en communiquant avec le Bureau du hansard pour obtenir seulement les transcriptions qui ne sont pas encore affichées sur le réseau. Le Bureau du hansard tient une base de données pour tenir compte des demandes et fournit par courriel les transcriptions demandées.

Questions écrites et réponses

Au cours de l'année, le personnel inscrit dès leur réception les questions écrites et réponses qu'envoie le bureau du greffier. Les documents seront joints au dernier volume de la session.

Volumes reliés

La publication de volumes reliés reprend en 2012. Deux volumes renfermant 14 jours de séance sont achevés. La préparation de documents se poursuit en vue de la publication d'autres volumes au cours du prochain exercice financier. Le nombre de volumes publiés a diminué pour passer à deux exemplaires d'archives, dont l'un se trouve à la bibliothèque de l'Assemblée législative et l'autre au Bureau du hansard.

Recherche

Afin d'assurer la qualité des transcriptions, le personnel effectue des recherches approfondies et cherche constamment des données qu'il documente et classe. En 2012, le nombre de documents électroniques que reçoit le Bureau du hansard augmente sensiblement. Les documents de recherche en format électronique permettent au personnel de produire les transcriptions plus rapidement, en éliminant le besoin de retaper les documents et en réduisant la fatigue et le stress liés à la dactylographie répétitive. Certains des documents électroniques qui sont reçus sont scannés pour produire des documents électroniques que le personnel peut copier et coller dans la transcription. Tous les documents électroniques sont affichés sur le réseau pour consultation ultérieure. Une fois que la transcription du hansard d'une session est achevée, les dossiers complets sont envoyés au personnel de Traduction des débats afin qu'il puisse profiter des recherches et des documents lorsqu'il traduit la transcription des jours de séance.

Ressources humaines

En 2012, le Bureau du hansard compte 7,6 employés à plein temps, 1 employée occasionnelle et 2 professionnelles à temps partiel de l'extérieur. Un concours pour doter des postes en rédaction parlementaire est tenu à l'automne, et, par suite des examens et des entrevues, des postes sont offerts à deux candidates, qui entreront en fonction au début de l'année.

Le personnel continue de consacrer du temps à conseiller les nouveaux employés sur la transcription, la rédaction, les techniques de recherche et les procédures administratives. Des matériels didactiques et des ressources documentaires portant sur diverses procédures administratives sont élaborés et mis à jour, et une rétroaction est assurée au personnel au moyen de la révision de transcriptions et de la diffusion des jours de séance révisés. Le personnel met à jour les manuels de référence internes, la liste électronique de mots et le compte rendu des activités de la Chambre, qui sont très utilisés à l'étape de la transcription.

Des réunions régulières du personnel ont lieu afin de planifier les jours de séance et les activités à venir. Les collègues sont informés des progrès réalisés dans tous les aspects de la production du hansard, et des systèmes de travail sont adoptés et rajustés.



Activités professionnelles : Association canadienne des journaux des débats (Hansard)

Le rôle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) est d'enrichir les compétences des personnes qui produisent le hansard, de faciliter les échanges entre les services de comptes rendus des débats parlementaires au Canada et dans d'autres pays du Commonwealth, d'offrir des conseils quant à la production du hansard et de renseigner et d'informer la population sur le hansard. Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick continue en 2012 de jouer un rôle actif au sein de l'association en contribuant au bulletin annuel, en répondant aux demandes et aux sondages au moyen de LISTSERV et en participant à la conférence annuelle. D'autres provinces et territoires continuent de fournir au hansard du Nouveau-Brunswick de l'information pratique en matière de technologie et de ressources. La rédactrice officielle du Nouveau-Brunswick continue de remplir la charge de présidente de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard).

Année à venir

Le personnel continuera de réaliser des progrès en vue de réduire l'arriéré de la transcription attribuable au retard pris au début des années 90. Le personnel travaille assidûment depuis des années à achever la transcription du hansard de la séance actuelle ainsi que la transcription inachevée de séances antérieures. Le personnel a réussi à réduire l'arriéré, qui ne compte maintenant qu'une partie de la séance de 2003-2004. Au cours de 2012, la planification se poursuit en vue de mettre à jour les logiciels de traitement de textes et le matériel informatique afin d'aider le personnel chargé de la transcription et, au bout du compte, d'accroître l'accès aux transcriptions.



TRADUCTION DES DÉBATS

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (hansard), les rapports de comités ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Le nombre de jours de séance en 2012 se chiffre à 53, soit 38 jours de séance de la deuxième session de la 57^e législature et 15 jours de séance de la troisième session, comparativement à 58 en 2011.

Chambre

Objectif : traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal), ainsi que les motions présentées à la Chambre, le *Feuilleton et Avis*, les questions écrites, les décisions de la présidence et autres.

La traduction du hansard correspond à plus de 56 % de la charge de travail, soit une réduction de 1 % par rapport à 2011. La traduction du hansard vers l'anglais se chiffre à 30 %.

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Jours	64	65	68	58	55
Mots	2 827 411*	2 372 004*	1 797 859*	2 031 901*	2 204 380*

Le tableau 1 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

*Chiffres estimatifs.

Pour 2012, la traduction du Journal quotidien correspond à plus de 4 % de la charge de travail, soit une réduction de 30 % par rapport à 2011, et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. La réduction est due à la baisse du nombre de jours de séance et au nombre réduit de rapports de comités déposés. Le Feuilleton, les avis de motion et les questions écrites représentent plus de 13,5 % de la charge de travail ; ils sont traduits le jour même.

Parlementaires

Objectif : traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition. Il s'agit des messages de condoléances, de félicitations et de présentation d'invités, des déclarations de ministres et de députés, des présentations de projets de loi et des discours à l'étape de la deuxième



lecture, des discours liés aux motions sujettes à débat, des discours sur le dépôt d'un document spécial et, bien sûr, du discours du trône, des discours entourant le débat sur celui-ci et la clôture de ce débat, ainsi que le discours du budget et les discours entourant le débat et la clôture de ce débat. Il y a également les discours des divers ministères liés aux prévisions budgétaires.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à près de 11,5 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits représente une réduction de 20 % par rapport à l'année précédente.

Au cours des 53 jours de séance en 2012, 299 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées, totalisant 835 pages. Il s'agit d'une diminution de 37 % du nombre de demandes par rapport à 2011. Sont traduits, entre autres, le discours du budget de la deuxième session de la 57^e législature, le discours du trône de la troisième session et le discours du budget de capital pour 2013-2014 ainsi que 232 déclarations et 64 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Le nombre moyen de pages par discours est de 7,6 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 90 % de la charge de travail. Environ 96 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Le nombre de mots indiqué au tableau 2 représente la traduction des communiqués liés au discours du budget et au discours du trône, ainsi que les demandes des bureaux des parlementaires.

Tableau 2 : Production (par mots) de Traduction des débats, année civile 2012 (chiffres arrondis)	
CHAMBRE Avis de motion et Feuilleton Journal Hansard ¹	220 000 69 000 912 000
PARLEMENTAIRES Discours et déclarations Correspondance et communiqués	180 000 4 000
COMITÉS	102 000
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	128 000
TOTAL²	1 615 000

¹ Inclut un report d'environ 0,91 million de mots (33 % du hansard de 2002-2003 ainsi que la séance 20 de 2011-2012 et la séance 3 de 2012-2013) de l'année antérieure.

² Exclut un report d'approximativement 22,5 millions de mots (17 % du hansard de 2002-2003, 100 % du hansard de 2003-2004, 100 % du hansard de 2004-2005, 100 % du hansard de 2005-2006, 100 % du hansard de 2007, 100 % du hansard de 2007-2008, 100 % du hansard de 2008-2009, 100 % du hansard de 2009-2010, 100 % du hansard de 2010-2011, 100 % du hansard de 2011-2012 et les séances 1 à 15 de 2012-2013) à l'année ultérieure.

La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.



Comités

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour les comités correspond à plus de 6 % de la charge globale de travail, soit une augmentation de 155 % par rapport à 2011. Cette augmentation est principalement due à la traduction du rapport sur la réponse et les recommandations du Comité d'administration de l'Assemblée législative à l'égard du rapport intitulé *Parfaire les rouages du système parlementaire : un examen des mandats et des activités des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick* ainsi qu'au rapport provisoire, aux mémoires et aux comptes rendus traduits pour le compte du Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*.

Bureau de l'Assemblée législative

Objectif : traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du hansom, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, des Services des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes ainsi que de la correspondance, des états de divulgation et des rapports pour le compte du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à 8 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits représente une réduction de 18 % par rapport à 2011. Les rapports traduits durant l'année comprennent notamment le rapport annuel de l'Assemblée législative ainsi que le rapport annuel et un important rapport d'investigation et d'enquête du commissaire aux conflits d'intérêts.

Ressources humaines

En janvier, un concours est lancé pour combler le poste laissé vacant par une démission en décembre. L'examen a lieu le 18 février. En raison du temps requis pour la révision des examens et la reprise de la session, les entrevues ont lieu le 27 avril. Martine Dugas entre en fonction le 4 juin.

Au début de l'année, Lynn Lefebvre termine une période de mentorat, assuré par Rebecca Colborne, T.A., pour obtenir son agrément en traduction du français vers l'anglais. Le titre de traductrice agréée lui est conféré par la Corporation des traducteurs, traductrices, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick, au nom du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada.

Conclusion

Au cours de l'année 2012, la production s'élève à un peu plus de 1,6 million de mots, soit une réduction de 5 % par rapport à l'année précédente, réduction due en partie à un effectif réduit pendant la moitié de l'année. De plus, plus de 936 demandes de traduction sont traitées, sans compter les demandes ponctuelles par téléphone et par courriel.



PROJET SPÉCIAL

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (hansard) avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. Cette stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. Pendant l'année à l'étude, aucun financement externe n'est accessible pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition de traduction. Pendant l'année à l'étude, aucun financement interne n'est disponible pour l'impartition.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant du greffier, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- La demande de traduction du hansard est de 2,11 millions de mots, une hausse de 46 % par rapport à 1,45 million de mots au cours de l'année précédente.
- La production de traduction du hansard se chiffre à 0,91 million de mots, une baisse de 3 % par rapport à 0,94 million de mots au cours de l'année précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 1,20 million de mots, contre 0,54 million de mots au cours de l'année précédente. Au cours des cinq dernières années, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,16 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 16 ans plus tôt que les volumes publiés.
- En fin d'année, la traduction des fascicules jusqu'au 25 mars 2003 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.
- Un total de 547 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont accessibles pour les sessions de 1993 à 2002-2003, y compris 19 réponses au discours du trône et au discours du budget jusqu'en novembre 2012. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.



Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- L'arriéré de traduction du hansard augmente de 1,20 million de mots, contre 0,54 million de mots au cours de l'année précédente, une hausse de 122 %.
- Pendant l'année à l'étude, 53 nouvelles séances ont lieu, tandis que 22 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 31 fascicules, contre 35 fascicules au cours de l'année précédente.
- La traduction du hansard accuse un retard de 117 mois (soit 568 jours de séance), contre 106 mois (soit 537 jours de séance) à la fin de l'année précédente.

Contrôle de la qualité

La mise à jour mensuelle du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Plus de 47 300 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et certaines comportent des hyperliens. Trois mises à jour du *Guide de rédaction parlementaire* ont aussi été effectuées.

Pour consultation et téléchargement, le guide de rédaction et le répertoire se trouvent à <http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec huit traductrices et traducteurs parlementaires et la secrétaire administrative de Traduction des débats, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.



PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

Programme pour les parlementaires

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le Bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de l'opposition officielle.

Chaque groupe ou caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les deux directions reçoivent des services financiers, administratifs et de personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

Financement

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application du paragraphe 29(5) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les travaux de secrétariat et de recherches et pour d'autre assistance liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application des paragraphes 29(1) et 29(3) de la loi, un financement est approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (le chef de l'opposition et les chefs de tiers partis) et doit être utilisé pour les salaires du personnel, les salaires et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Soutien en recherches et en administration

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des député(e)s du gouvernement

Les huit membres du personnel permanent du bureau relèvent du chef du personnel qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception. Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième et le troisième étages de l'Édifice ministériel (édifice de l'Ouest).

Bureau de l'opposition officielle

Le bureau compte 14 postes permanents, dont celui de chef du personnel qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation.

Bureau du député conservateur indépendant

Le bureau fournit au député conservateur indépendant des ressources budgétaires en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques et de secrétariat. Le bureau du député conservateur indépendant se trouve à la maison Jewett.